



RÈGLEMENT COUPE DES LANDES DES CLUBS

1. Composition des formations

La Coupe des Landes des Clubs est une compétition à laquelle peut participer toute association régulièrement affiliée au Comité Départemental des Landes.

Composition d'une formation : de 9 à 12 joueurs inscrits, obligatoirement avant le début d'une rencontre sur la feuille de match, qui seront répartis en 3 triplettes (*dites A, B et C*), plus éventuellement 3 remplaçants.

Toutes les catégories de licenciés masculins et féminins, à l'exception de la catégorie des benjamins, peuvent participer.

Les distances règlementaires de jeu seront celles retenues par le règlement fédéral pour la catégorie des seniors.

Toute association peut présenter plusieurs formations si elle le désire. Toutefois, un joueur ayant participé à une rencontre dans une formation ne peut faire d'autres rencontres dans d'autres formations.

Les inscriptions sont déposées auprès des organisateurs et verrouillées par les feuilles de match.

2. Remplacement des joueurs

Le changement des joueurs est autorisé, pendant les parties, si et seulement si les joueurs remplaçants ont été inscrits sur la feuille de match avant le début de la rencontre. Un joueur entrant comme remplaçant dans une triplette ne pourra plus, pour la fin de la rencontre, jouer dans une autre triplette.

Un joueur remplacé lors d'une partie ne pourra revenir qu'au début de la partie suivante dans sa triplette d'origine et ne peut être utilisé comme remplaçant dans une autre triplette.

Il ne sera autorisé qu'un seul changement pour une même triplette.

Un joueur ne doit JAMAIS rencontrer 2 fois le même joueur pendant le déroulement d'une rencontre.

3. Organisation générale

La Coupe des Landes est dotée de trophées.

Les éliminatoires se déroulent par district. Le champion de chaque district est qualifié pour les 1/2 départementales de la Coupe des Landes de 1^{ère} série, et le vice-champion de chaque district est qualifié pour les 1/2 finales départementales de la Coupe des Landes de 2^{ème} série.

Les districts doivent adresser au Comité Départemental, dès le lendemain des éliminatoires, le nom des clubs qualifiés pour les 2 coupes ainsi que la liste des joueurs

des deux clubs qui seront interdits pour la phase finale départementale (*joueurs ayant participé dans d'autres formations*).

4. Licences et inscriptions

La présentation des licences est obligatoire avant le début de chaque rencontre.

Pour les rencontres organisées simultanément sur un site unique, un responsable du district vérifie la validité des formations en présence. Pour les rencontres disputées en mode de réception par les clubs, un dirigeant du club organisateur devra assurer cette fonction.

Toute formation qui fait évoluer un joueur ayant déjà participé à la Coupe des Landes dans d'autres formations sera éliminée d'office.

5. Déroulement d'une rencontre

Terminologie :

- Formation : 9 à 12 joueurs répartis en 3 triplettes A, B et C avec éventuellement 3 remplaçants
- Rencontre : opposition de 2 formations sur 9 parties
- Partie : opposition de 2 triplettes

Lors d'une rencontre, chacune des 3 triplettes (référencées A, B et C) constituant une formation pour un club affronte successivement les 3 triplettes de l'autre formation.

Est déclarée vainqueur la formation qui a remporté au moins 5 parties.

6. Feuille de matches

La feuille de match, entièrement remplie, doit être signée par le capitaine de chaque formation et par l'arbitre.

7. Forfaits

Absence ou forfait pour une journée autre que la journée finale départementale.

Le club absent sera sanctionné financièrement par une amende de 50 €.

Absence ou forfait pour la journée phase finale départementale.

Le club absent sera sanctionné financièrement par une amende de 220 € et sportivement en étant interdit de participation à la coupe des Landes pour l'année suivante.